

SEANCE DU 15 JUILLET 2014

*L'an deux mil quatorze, le quinze juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bélâbre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur **LAROCHE Laurent Maire** de Bélâbre.*

Date de Convocation du Conseil Municipal : 04 juillet 2014

Présents : Laroche Laurent, Suzanne Marchand, Alain Nevière, Laurence Baritaud, Paul Jeanneau, Vincent Manteau, Jacques Martinaud, Sylviane Ouvrard, Florian Chiron, Sandra Dubos, Stéphane Léonard, Marie-Jeanne Maillochon, Pouget Jean-Marc, Mireille Rocher.

Absente : Sandra Dubos

Secrétaires de Séance : Mme Baritaud, Mr Chiron

Ordre du jour :

Local « la Basse Cour »

Convention Comité des Fêtes

Plan d'eau

Tarif et organisation salle des fêtes

Questions diverses

Lecture du dernier compte rendu de séance

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Lecture du procès verbal de l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 28 septembre 2014, ont été élus titulaires, le 20 juin, Laurent Laroche, Alain Nevière et Mireille Rocher, les suppléants élus sont Suzanne Marchand, Laurence Baritaud et Jacques Martinaud ; tous élus avec 14 votes pour. Aucunes consignes particulières ne sont données par Mr le Maire. Il est rappelé que les sénateurs rentrent en campagne et que des enveloppes budgétaires sont à leur disposition, pensons donc aux travaux de la mairie. Alain Nevière rajoute que les sénateurs se présentent par binôme avec obligation de parité. Une rencontre est prévue avec Mr Mayet le 04 septembre 2014 à Prissac.

✓ **Local « La Basse-Cour »**

Mr le Maire fait part de l'interrogation du devenir de ce local, doit-on continuer à le prêter, le louer ? Une réflexion est donc lancée. Sachant, que le mettre à disposition demande une demie journée de travail afin de le vider et de le nettoyer puisque le matériel communal est entreposé dedans. Il n'existe aujourd'hui aucune convention de mise à disposition de cette structure. Paul Jeanneau précise qu'une erreur cadastrale serait réalisée sur l'indivision de la place la basse-cour, celle-ci serait en effet attribuée à un seul propriétaire sur ce dernier. Il est demandé de rechercher quels droits disposent les différents propriétaires ainsi que la commune sur cette place. A l'avenir il serait bon de prévoir une

ouverture du coté parking. Alain Nevière précise, qu'au début du projet, cette salle avait pour seul but de devenir un lieu de regroupement culturel et associatif (marché de Noël, spectacle, animation, ...) et non de location à usage privé. Il est donc voté à mains levées, la non mise à disposition de cette salle à but privé aux particuliers. La mise à disposition est réservée aux associations, à usages collectifs et associatifs. Un travail sera à réaliser pour l'élaboration d'un règlement ou d'une convention, de même avec les copropriétaires de la place. Des travaux, subventionnés à hauteur de 50000€ par la région, sont à venir. Dès la rentrée, il faudra donc relancer les entrepreneurs, afin de les réaliser avant le marché de Noël. Paul Jeanneau demande s'il est possible, de déplacer la plateforme de nettoyage deux roues prévue côté cour, du côté parking.

✓ **Convention Comité des Fêtes**

Laurent Laroche procède à la lecture de la convention réalisée par le comité des fêtes et des membres de la commission animation. Suite à un vote à mains levées, cette convention est approuvée. Le comité des fêtes demande une subvention de fonctionnement à hauteur de 3000€, 1500€ pour l'installation des luminaires et 1500€ pour l'organisation du 13 juillet. Paul Jeanneau s'interroge sur la non indemnisation du président, car auparavant le président en place était adjoint au maire afin de compenser les nombreuses dépenses dues au poste. Laurence Baritaud et Alain Nevière proposent d'en alerter l'association en réunion de bureau, le président n'y a peut-être pas pensé vu la prise récente du poste. Trois délégués communaux siègeront dans le bureau du comité des fêtes, ces derniers seront : Sandra Dubos, Jacques Martinaud et Alain Nevière.

La délibération suivante sera donc prise :

CONVENTION COMITE DES FETES

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention établi en accord avec le Comité des Fêtes .

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré autorise celui-ci à signer la dite convention à intervenir entre la commune et le Comité des Fêtes.

✓ **Plan d'eau**

Mr le Maire demande à l'ensemble des conseillers que faire de ce plan d'eau qui coûte aujourd'hui environ 20000€ par an et qui n'est ouvert que cinquante pour cent du temps. Paul Jeanneau informe que suite aux dernières analyses, la rivière se voit elle aussi polluée. Stéphane Léonard demande donc ce que peut devenir ce plan d'eau. Laurent Laroche suite à des contacts, expose l'exemple de Monts près de Chambord, qui est alimenté sur forage, classé en tant que piscine naturelle. (Ce qui impose lagunage par roseaux, bassin de rétention, ...). Le plan d'eau Bélabrais est infecté de Pseudomonas, mais les normes ARS (Agence Régionale de la Santé) ne correspondent pas aux normes du laboratoire privé réalisant les analyses (CARCEAUX). Laurent Laroche doit se rapprocher de ce laboratoire pour avoir une explication et également contacter les communes ayant le même type de plan d'eau afin de connaître leurs problèmes, leurs ressentis et éventuellement se grouper afin d'intervenir auprès de l'état. Mr le maire souhaite qu'une décision soit prise premier trimestre 2015 sur l'avenir du plan d'eau qui ne doit pas être qu'une charge à la commune. Paul Jeanneau ajoute même que la fin d'année serait plus judicieuse afin d'inclure ces coûts ou non dans le budget. A savoir, nager grandeur nature revient à 4000€ pour leur prestation, dont 3000€ à charge de la commune et 1000€ à la communauté de

commune. Il serait bon de trouver un accord avec eux puisque ils ne peuvent réaliser l'animation (report/remboursement ou geste commercial).

✓ **Tarif et organisation salle des fêtes**

Il est conclu que tout contrat de location sera accompagné d'un état des lieux même pour les associations. D'un commun accord, les tarifs suivants ont été actés.

Tarif	Salle sans vaisselle	Vaisselle
Caution	200 €	
Associations	70 €	30 €
Particuliers Bélâbrais	100 €	50 €
Particuliers Extérieurs	200 €	50 €

la délibération suivante sera donc prise :

Tarif Location salle des Fêtes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1^{er} septembre 2014 comme suit :

- *70 euros aux associations dont le siège social est fixé à Bélâbre avec un supplément de 30 euros si la salle est louée avec vaisselle.*
- *100 euros aux particuliers domiciliés à Bélâbre avec un supplément de 50 euros si la salle est louée avec vaisselle.*
- *200 euros aux personnes domiciliées hors commune avec un supplément de 50 euros si la salle est louée avec vaisselle.*
- *Une caution de 200 euros sera demandée à chaque locataire.*

✓ **Commissions**

La commission Jeunesse – Sport – Vie associative doit se réunir afin de mettre à jour et retravailler le contrat de location de la salle des Fêtes, il devra être joint à ce dernier une feuille de consignes (à laquelle il serait bon de rajouter que toute décoration inflammable est interdite) et une fiche état des lieux. Il est demandé de refaire des fiches consignes à afficher dans la salle des fêtes pour les chaises, les tables, et le lave-vaisselle. Il est bon de vérifier par qui et comment doit être entretenu le lave-vaisselle. Laurence Baritaud propose l'installation d'un rideau afin de camoufler le stockage des tables et chaises. Les conseillers municipaux responsables de la salle des fêtes sont Laurence Baritaud, Sandra Dubos et Marie-Jeanne Maillochon.

✓ **Questions diverses**

- Sabine Lescure, secrétaire de mairie, demande à travailler le mercredi matin au lieu du samedi matin. Ce qui entraîne la fermeture de l'accueil de la mairie le samedi matin. Un vote est réalisé : 7 votes pour, 7 votes contre. Décision reportée au prochain conseil.
- Intérim du Maire durant ses congés du 18 juillet au 10 août 2014 :
Alain Nevière et Suzanne Marchand peuvent se partager la période. Laurence Baritaud et Suzanne Marchand officieront pour la course cycliste du 19 juillet 2014. Concours villes/maisons et fermes fleuries le mercredi 23 juillet à 11h45. Rappel des compétences des adjoints. Alain Nevière pour les actes d'urbanisme, Suzanne Marchand pour les actes comptables. Rappel également des interdictions de stationnement et de circulations durant les courses cyclistes.
- Inventaire des routes communales goudronnées à faire pour les travaux de voirie communautaires.
- Office de tourisme, mécontente des deux employées, une employée communale détachée à l'office de tourisme, la seconde employée directement par l'office de tourisme. Ces deux dernières doivent se référer à Alain Nevière qui est leur responsable. Lecture de la convention, à affiner. Paul Jeanneau questionne si l'on doit louer les bungalows avec ou sans ménage. Des devis ont été demandés. Les travaux de climatisation doivent être lancés (FAR 2014).
- Doit-on renouveler l'abonnement au journal L'Echo La Marseillaise, il est admis que oui, 139€ pour six mois.
- Devis Cousin Perrin pour un ordinateur portable et un vidéoprojecteur, accordé si le tarif reste celui acté au FAR 2014. (1714€)
- Embauche d'un emploi aidé « CUI » :

Suzanne Marchand explique que Michèle Pinard va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} août 2014 ; il s'agit d'un poste de titulaire à temps partiel.

Suzanne expose que dans le cadre des rythmes scolaires, il y a nécessité d'avoir recours à un salarié le mercredi matin de 7 H 30 à 12 H 30 (garderie + ATSEM) ce qui représente 180 H sur l'année scolaire.

Si nous attribuons ces heures à l'ATSEM en poste, elles s'ajouteront à l'annualisation existante et devront être rémunérées en heures supplémentaires avec une majoration d'au moins 25 %.

Il apparaît donc plus judicieux que la collectivité ait recours à un emploi aidé à raison de 20 H par semaine, puisque ce type de contrat est aidé par l'Etat à hauteur de 80 % sur 2 ans. Ainsi la personne recrutée interviendra à l'école tous les mercredis et secondera l'adjoint technique Mme Tricoche sur son temps restant.

Cet emploi pourrait également permettre de remplacer « un animateur rythmes scolaires absent » et réaliser un accueil après 19h au camping. Une candidature est retenue, Laurent Laroche et Suzanne Marchand doivent la recevoir au plus vite.

La délibération suivante sera donc prise :

RECRUTEMENT D UNE PERSONNE EN CONTRAT CUI

Le Maire informe l'assemblée :

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Ces contrats sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un CUI pourrait être recruté au sein de la commune pour exercer les fonctions d'agent technique pour l'entretien des locaux communaux à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 1 an à compter du 4 août 2014.

L'Etat prendra en charge 70 % de la rémunération correspondant au SMIC (sur la base de 20 H), la somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un CUI pour les fonctions d'agent d'entretien à temps partiel à raison de 20 heures par semaine pour une durée d'un an.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n°2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Décide

D'adopter la proposition du Maire,

L'autorise à signer la convention entre la commune et pôle Emploi ainsi que le contrat de travail à intervenir.

- Laurent Laroche demande d'avancer la suite de la visite des bâtiments communaux prévue le 27 septembre au 13 septembre 2014 à 14h. Il remercie l'ensemble des conseillers pour tout le travail réalisé en commission depuis l'élection. Dès septembre la commission communication devra se réunir pour travailler le trait d'union.
- Paul Jeanneau demande de repousser les travaux de la rue Jean Jaurès de septembre à octobre. Pour rappel 68864.50€ sont à la charge de la commune (électricité + orange). L'éclairage public est à la charge de la communauté de communes.
- L'entretien des haies est à la charge des particuliers, une note sera faite aux personnes concernées.
- L'entretien des chemins est en cours.
- Les travaux d'aménagement des étagères inox de la cantine sont en cours. La rénovation de la salle bibliothèque de l'école s'effectuera en juillet pour l'entreprise Nibeauveau et août pour l'entreprise Gaudingnon.
- Les travaux de rénovation de la maçonnerie du vieux pont sont réalisés.
- Vincent Manteau nous annonce une incompréhension entre le golf des rosiers et la communauté de communes sur la mise à disposition de personnel pour la tonte. Ceci a entraîné une perte d'adhérents, un arrangement en employant un CESU a été pris pour cette saison.

- Laurent Laroche remercie l'engagement du conseil municipal pour la journée de commémoration du 06 juillet.
- Les Sapeurs-Pompiers de Bêlâbre demandent une salle pour aménager leur salle de sport. Il est proposé le magasin à la basse-cour.
- Laurent Laroche fait part de remerciements envoyés par les donneurs de sang pour la subvention allouée, du faire part pour la naissance de Jules Chiron et du faire part pour les obsèques de Mme Pagnard, mère d'Isabelle Pagnard gérante de la cantine scolaire.
- Prochaine réunion de conseil le 08 septembre 2014.
- La séance est levée à ... je ne l'ai pas noté voir Laurent peut être ;-)